

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 048-7365/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public et paiement de la cotisation 2020 MET 19/13343/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En tant qu'Autorité Organisatrice de la mobilité sur l'ensemble de son territoire, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est susceptible d'adhérer à diverses associations relatives au transport, notamment à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR).

AGIR Transport est une association de professionnels de transport public fondé en 1987 constituée d'une équipe permanente d'experts qualifiés et de consultants indépendants.

Cette association met à disposition des collectivités locales et des entreprises une offre de service leur permettant de compléter leurs ressources et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Par conséquent, l'adhésion à cette association permettra à la Métropole de bénéficier :

- d'une assistance technique mettant à disposition des experts capables de répondre à tous types de questions relatives à la gestion quotidienne des réseaux (domaines juridiques, économiques, performance des réseaux...);
- d'offre de formations complètes dans tous les domaines et métiers qui intéressent les professionnels des transports ;
- De groupes de travail (transport à la demande, billettique...) permettant l'échange d'expériences contribuant à l'enrichissement technique.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération TRA 026-1079/16/CM du 17 octobre 2016 et a renouvelé par trois fois cette adhésion pour les années 2017, 2018 et 2019.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

Il convient également pour l'année 2020 de renouveler cette adhésion, le montant de la cotisation au titre de l'année 2020 s'élève à 45 000 euros.

Le montant est stable par rapport aux années précédentes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°005-4746/18/BM du Bureau du 15 décembre 2018 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR).

**Où il le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Considérant

- Qu'il est proposé de renouveler cette adhésion afin de bénéficier d'une assistance technique dans la gestion quotidienne des réseaux et d'une offre de formations complètes dans tous les domaines et métiers qui intéressent les professionnels des transports.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public pour l'année 2020 et le paiement de la cotisation correspondante de 45 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des Transports 2019 de la Métropole-Section de Fonctionnement : Nature 6281 – Sous-Politique C210.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019